

**Plans CLIMAT-ÉNERGIE
TERRITORIAUX en région Centre**

**CONCEVOIR
ET METTRE EN ŒUVRE
LA CONCERTATION DANS LES PLANS
CLIMAT ÉNERGIE TERRITORIAUX**

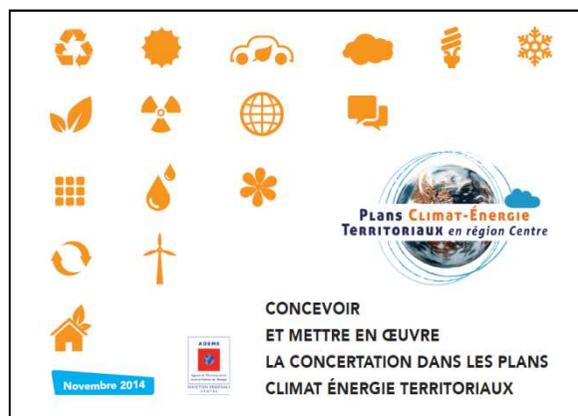


**David MAGNIER – ADEME Centre-Val de Loire
Club technique régional des SCOT en région Centre-Val de Loire
Blois - 17 septembre 2015**

L'ADEME, en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire, a mis en place en 2014 une nouvelle formation-action centrée sur la concertation dans les PCET. Ce nouveau programme, conduit sur 2 ans, est constitué de deux volets complémentaires. L'un régional (acculturation, production commune) et l'autre « à la carte » individualisé pour chaque collectivité. Il vise plusieurs objectifs :

- accompagner les collectivités (élus et techniciens) dans l'élaboration de plans de concertation ayant une véritable portée stratégique ;
- faire monter les collectivités en compétence sur les démarches de concertation et les méthodes participatives ;
- augmenter la qualité méthodologique et l'efficacité des démarches de concertation conduites dans les territoires ;
- capitaliser et valoriser le retour d'expérience.

Les premiers travaux conduits collectivement avec le réseau régional des territoires PCET ont permis de réaliser un cahier pratique (novembre 2014). Sans recette miracle, ni stratégie standard, il guide pour construire collectivement au sein de l'équipe projet politique et technique une stratégie de concertation globale, puis phase par phase.



VOUS AVEZ DIT CONCERTATION ?

Les Plans Climat Energie Territoriaux ont été rendus obligatoires par la loi Grenelle 2 pour les régions, départements, communes et communautés de communes de plus de 50 000 habitants. Par ailleurs, nombreux sont les territoires à s'engager volontairement dans des PCET.

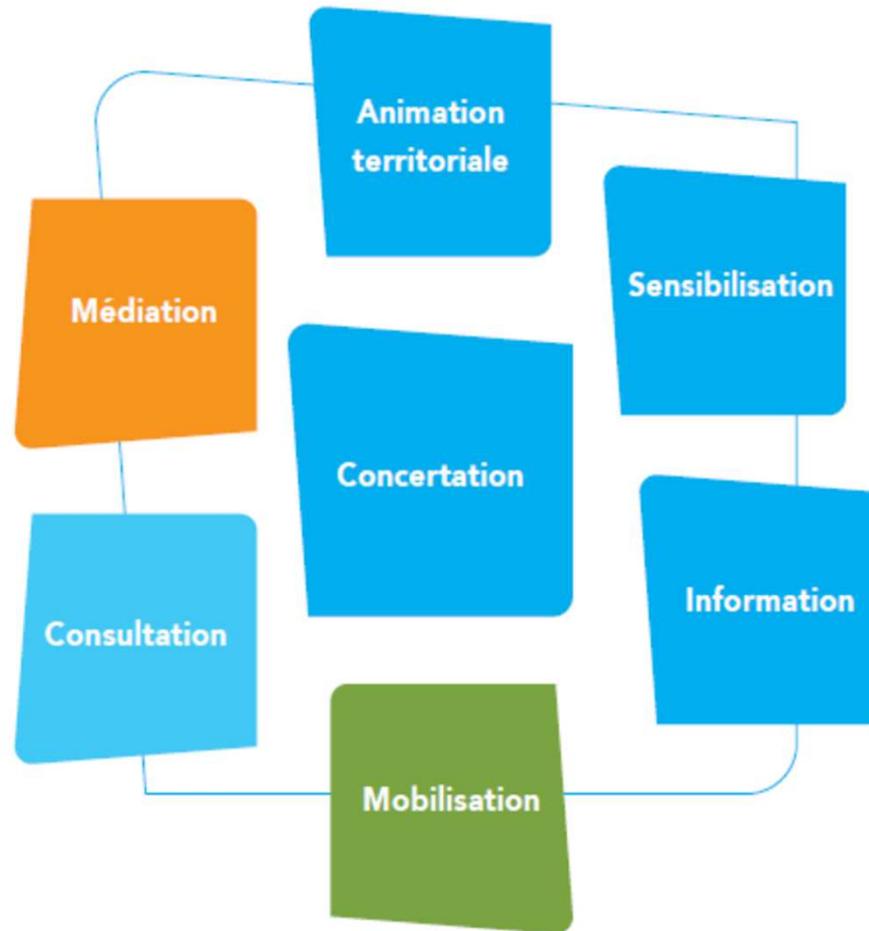
La loi Grenelle 2 n'impose pas de concertation dans les PCET, mais une consultation (obligation de rendre public le PCET et de le mettre à jour tous les 5 ans).

Toutefois, l'enjeu de partage des enjeux climatiques avec les forces vives du territoire est fort, et la concertation peut être un levier puissant pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan climat énergie territorial qui soit un projet de territoire fédérateur.

Une clarification sémantique est la bienvenue pour se repérer dans les termes employés et travailler à la complémentarité des démarches engagées, de l'information à la concertation la plus poussée.

"Quelle promesse fait-on à ceux qui participent en employant un mot plutôt qu'un autre ?"

Les termes employés ne sont pas neutres : ils proposent des rôles différents aux acteurs, et donc exigent d'être utilisés à bon escient, en identifiant leurs complémentarités tout au long du cycle de vie d'un Plan Climat Energie Territorial.



Concertation

La concertation permet d'ouvrir un débat sur une question ou un projet avec les personnes concernées. Le décideur s'engage à restituer aux participants les résultats de la concertation et la manière dont il a ou non tenu compte de leurs avis.

La concertation est donc bien un processus de construction collective d'un projet avec les acteurs concernés : c'est un enrichissement du processus de décision, par l'implication des personnes concernées.

Concertier, c'est être prêt à revisiter le contenu d'un projet, cela implique d'avoir envie de le mettre en discussion en profondeur, de permettre une confrontation et une explicitation des points de vue des acteurs. La concertation est alors pleinement réalisée lorsqu'elle permet la co-construction. C'est-à-dire que ceux qui sont habituellement vus comme les destinataires d'action engagées par des autorités compétentes se trouvent réinvestis de la capacité d'intervenir sur la définition de ces actions.

Ecouter et prendre en compte

Consultation

Moins ambitieuse et moins engageante que la concertation, la consultation est une demande d'avis du public concerné par une question ou un projet. L'engagement porte sur le recueil et l'écoute des points de vue, individuels (par exemple par enquête ou par sondage) ou collectifs (réunions publiques), sans engagement d'en tenir compte ni de rendre compte de comment ces avis impactent le projet. La consultation permet d'obtenir une photographie de l'état de l'opinion à un moment donné.

Les étapes préalables à la concertation

Information

L'information est l'action de porter à connaissance des éléments à une population, sans lui demander son avis. L'information ne constitue pas en soi un processus participatif, mais elle est une composante stratégique dans la concertation :

- Pour permettre à chacun d'avoir accès à la même **information de base** : quelle information partager avec le grand public et les acteurs pour rendre lisible les enjeux climat / énergie? Comment la rendre accessible, compréhensible et nuancée ? Comment la contextualiser pour qu'elle ne soit pas seulement générique mais bien ciblée sur le territoire ? Comment exposer les partis pris de la collectivité dans le PCET ?
- Pour permettre à chacun de se tenir au courant de l'avancée du PCET, même dans les phases sans concertation.

Sensibilisation

C'est une démarche plus active que l'information seule, qui vise à partager les enjeux, faire en sorte que chacun se sente concerné, et puisse comprendre en quoi ses pratiques et choix actuels ont une incidence sur la consommation d'énergie et sur les émissions de gaz à effets de serre, et puisse réfléchir à l'évolution de ses pratiques et aux conditions nécessaires à réunir. La sensibilisation peut emprunter de nombreuses formes (information, ateliers d'expérimentations, interventions culturelles), proches de l'éducation à l'environnement.

Mobilisation

Mobiliser peut s'entendre au sens restrictif : faire venir les acteurs du territoire dans les réunions de concertation. L'enjeu de la mobilisation est plus largement de mobiliser les acteurs, de les mettre en mouvement, autour du PCET comme enjeu de territoire, pour en faire un outil partagé de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire.

Ce qui doit prolonger la concertation

Animation territoriale

L'animation territoriale vise à inscrire un travail partenarial durable avec les acteurs clés d'un territoire sur une question donnée. Dans le cas des PCET, il s'agit par exemple de mettre en place des groupes de travail pérennes pour le suivi des actions (ex : autour de l'énergie, autour de la filière bois, etc.).

Résoudre les conflits pour permettre la concertation

Médiation

C'est un processus de résolution de conflit, entre plusieurs parties en présence, avec l'intervention d'un tiers neutre pour dépasser le conflit en vue d'arriver à un accord.

ELABORER UNE STRATEGIE DE CONCERTATION

Idéalement, c'est **dès la préfiguration du PCET** qu'il convient d'élaborer la stratégie de concertation, en se posant les bonnes questions, **au sein de l'équipe projet politique et technique** en charge de l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial.

Cela permet alors de :

- Concevoir un processus de concertation intégré au processus d'élaboration du PCET : une seule et même gestion de projet pour une concertation utile.
- Prévoir une stratégie de concertation évolutive, en distinguant le processus global et des dispositifs et/ ou outils mobilisables phases par phases, à des échelles de temps et d'espace différentes, pour une concertation lisible et visible tout au long du PCET même si elle est discontinue
- Forger une culture commune de la concertation autour des enjeux climat énergie

ETAPE 1

Pourquoi et sur quoi ? Fixer les objectifs et les sujets de la concertation

ETAPE 2

Qui ? Repérer et comprendre les acteurs à mobiliser

ETAPE 3

Comment ? Prendre en compte les ressources et contraintes qui sont les vôtres pour déployer les méthodes et outils adaptés



Focus sur les enjeux propres à chaque phase de l'élaboration du PCET

Non présenté

ETAPE 1

Pourquoi et sur quoi ?

Fixer les objectifs et les sujets de la concertation

La concertation est un exercice démocratique qui peut et doit être utile au Plan Climat Energie Territorial. Elle peut permettre de :

- **Transformer un exercice formel en un réel projet de territoire**, partagé avec les habitants et les acteurs socio-économiques.
- **Considérer le changement climatique et les contraintes énergétiques comme une opportunité** de revoir nos pratiques et notre organisation territoriale, et non pas uniquement comme une menace.
- **Mieux connaître toutes les initiatives déjà existantes sur le territoire** qui concourent aux objectifs du PCET.

Concrètement, dans chaque phase du PCET, la concertation permet, par exemple:

- **Diagnostic** : faire un diagnostic enrichi des expertises d'usage et des connaissances des acteurs du territoire et des habitants, débattre et dépasser les sujets clivants.
- **Elaboration du plan d'action** : identifier des marges de manœuvre mais aussi des résistances au sein du territoire, prioriser les actions à fort effet levier, faire comprendre le plan d'action et y faire adhérer les acteurs.
- **Mise en œuvre du plan d'action** : continuer à inclure des nouveaux acteurs pour la réalisation du plan d'action, mobiliser le grand public par des actions que les citoyens peuvent porter (collectivement et individuellement), favoriser l'émergence de nouvelles propositions.
- **Evaluation du PCET** : anticiper l'évaluation et l'ajustement par des temps d'échange et de bilan réguliers.

ETAPE 2

Qui ?

**Repérer et comprendre les acteurs
(la cartographie d'acteurs)**

3 Repérer les acteurs

Quels sont les acteurs du territoire qui sont concernés ou impactés par le PCET ?
 Avant de réfléchir à comment les associer, il est intéressant de tenter d'en dresser la liste la plus complète possible - y compris pour décider de manière assumée de ne pas tous les mobiliser activement dans la concertation.

Liste générique des acteurs	Déclinaison sur votre territoire
Parties prenantes politico-administratives	
Les élus et services de la collectivité porteuse du PCET	
Les collectivités partenaires du PCET et collectivités infra	
L'Etat et ses services déconcentrés	
...	
Parties prenantes institutionnelles	
Les Agences Locales de l'Énergie présentes sur le territoire	
L'ADEME et sa direction régionale	
Les agences de la surveillance de la qualité de l'air	
Les Espaces Info Énergie	

Toutes les entreprises implantées sur le territoire
Les artisans
Les commerçants
...
Parties prenantes de la société civile
Les habitants
Les associations de citoyens, conseils de quartier
Les associations de protection de l'environnement
Les associations de consommateurs, les associations familiales
Les associations à vocation sociale
Les acteurs de l'économie sociale et solidaire
Les associations culturelles, etc.
Les enfants et la jeunesse en général
.....

Les CAUE (Conseils d'Architecture, Urbanisme et Environnement)
Les bailleurs sociaux
Les agences d'urbanisme
Les établissements fonciers
Les Agences Départementales d'Information sur le Logement (ADIL)
....
Parties prenantes "rassembleuses"
Les chambres consulaires
Les syndicats professionnels
Les syndicats patronaux et de salariés
Les unions de commerçants
....
Parties prenantes socio-économiques
Les délégations ou service de l'eau, de l'énergie, des déchets
EDF / GDF
Les promoteurs immobiliers
Les entreprises de BTP
Les architectes
Les urbanistes
Les banques
Les entreprises liées aux transports (SNCF, réseaux de transport public, etc.)
Les agriculteurs
Les médias et la presse locale
Les gestionnaires du patrimoine, des lieux dédiés à la culture, au sport, aux loisirs

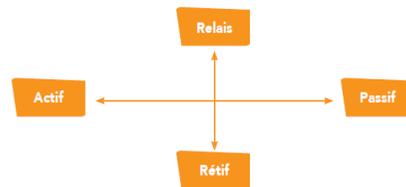
4 Comprendre les acteurs

Tous les acteurs du territoire n'ont pas les mêmes connaissances et perceptions des enjeux climatiques. Certains peuvent être déjà très mobilisés et d'autres beaucoup moins. Certains acteurs peuvent se demander ce que le Plan Climat Énergie Territorial peut leur apporter – comme opportunité d'action ou comme contrainte supplémentaire.

Il est important de comprendre les positions initiales des principaux acteurs selon vous, sans chercher l'exhaustivité, **pour anticiper la meilleure manière de les mobiliser et de leur donner un rôle actif et intéressant dans la concertation sur le PCET.**

	Niveau de sensibilisation actuel aux problématiques climatiques (fort/ moyen/ faible)	Expérience de travail avec la collectivité locale concernée (fort/ moyen/ faible) (positive/ neutre/ négative)	Ses attentes par rapport au PCET et à la concertation sur le PCET (quels risques y voit-il ? quelles opportunités y voit-il ?)	Thème(s) du PCET sur lequel il est souhaitable de travailler avec cet acteur
Acteur 1				
Acteur 2				
...				

A partir de cette analyse, dont il faut assumer le caractère partiel ou subjectif, il est possible de réaliser **une cartographie schématique de la position des différents acteurs**, sur des axes simples, par rapport au PCET.



Qui ?

5 Proposer des rôles distincts dans la concertation aux différents acteurs clés

Suivant les acteurs, des formes de participation variées à la concertation pourront être proposées, allant d'une information de qualité à une co-construction des actions, voire à une place active dans la gouvernance du PCET.

	Acteur 1	Acteur 2	Acteur 3	...
Information	X			
Sensibilisation				
Consultation (recueil des attentes et des contraintes)			X	
Co-construction du diagnostic / du plan d'action				
Mobilisation sur le long terme, pour contribuer à la mise en œuvre des actions (en précisant ou non un thème)		X		
Mobilisation sur le long terme, pour contribuer au suivi et à la gouvernance du PCET				

6 S'appuyer sur les "ressources participatives" déjà existantes

Tout n'est pas à réinventer à chaque expérience de concertation ! A vous de **repérer les instances de consultation ou de concertation existantes**, et de voir comment leur donner un rôle dans la stratégie de concertation du PCET.

Sur notre territoire, les instances existantes de concertation sont :

Nous envisageons de travailler avec elles de la manière suivante :

Les instances de concertation (ex : conseils de développements, conseils de quartier) peuvent être associées de plusieurs manières à la concertation.

Par exemple :

- En en faisant le lieu central de concertation des acteurs et des citoyens du territoire

- En les associant à l'élaboration de la stratégie de concertation et en les impliquant dans la mobilisation des acteurs
- En les rendant garants de la concertation

Qui ?

De même, pour ne pas épuiser les citoyens et les acteurs par des concertations simultanées mais non coordonnées sur le territoire (autour de Schéma de cohérence territoriale, de Plan Local d'Urbanisme, d'Agenda 21), il peut être intéressant de créer des passerelles entre ces concertations, voire de monter des ateliers ou temps d'échange en commun.

Sur mon territoire, les concertations ayant lieu en même temps que la concertation PCET sont :

Nous envisageons d'articuler notre action de la manière suivante :

ETAPE 3

Comment ?

La question des modalités et des moyens

1 Identifier les contraintes et les ressources

Les dimensions à prendre en compte	Votre situation
Contraintes/ ressources humaines : <ul style="list-style-type: none"> ■ Temps équivalent temps plein disponible pour la concertation dans l'équipe projet PCET ■ Appui possible en interne (chargés de mission ayant une compétence ou expérience "participation", par exemple) 	
Contraintes/ ressources financières <ul style="list-style-type: none"> ■ Budget disponible pour la concertation (appel ou non à une AMO, location de salles, collation, campagne de communication, etc.) ■ Moyens mobilisables en interne 	
Contraintes / ressources techniques <ul style="list-style-type: none"> ■ Méthodes de mobilisation déjà employées avec succès sur le territoire ■ Méthodes de concertation déjà employées avec succès sur le territoire ■ Groupes de travail existants et mobilisables 	
Contraintes / ressources politiques <ul style="list-style-type: none"> ■ Sujets jugés prioritaires ■ Sujets jugés non négociables ■ Dynamique politique au sein de la structure porteuse du PCET et dans les collectivités infra (plus ou moins favorable au PCET, et à la concertation) 	
Contraintes / opportunités de calendrier <ul style="list-style-type: none"> ■ Principales échéances politiques (ex : COPIL, délibération) ■ Principales échéances techniques ■ Manifestations pouvant mobiliser autour du climat ■ Moments propices à la concertation (phase par phase) 	

2 Anticiper les événements à venir pouvant avoir un impact sur le processus de concertation

Les événements que nous pouvons d'ores et déjà anticiper sont :

Nous envisageons de les prendre en compte / de nous y associer de la manière suivante :

Comment ?

3 Elaborer un chronogramme de la concertation

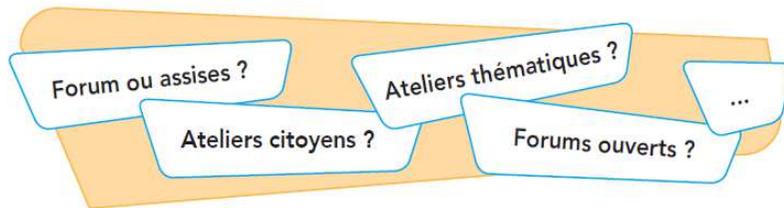
Le chronogramme doit montrer clairement l'**articulation** entre moments de travail technique, de concertation et moments de validation, ainsi que moment d'animation du territoire.

Le chronogramme peut prendre plusieurs formes, notamment de diagramme de Gantt.

La forme ci-dessous est purement indicative.

		Echéances validation (COPIL, délibération, etc.)	Echéances techniques (diagnostic, etc...)	Echéances : animation du territoire / sensibilisation	Echéances concertation
M1	Préfigurer		Travail interne		
M2					
M3		COPIL			
M4	Diagnostiquer et mobiliser		Préparation ateliers		Forum lancement
M5					Mobilisation
M6			Analyse		Ateliers
M7		COPIL	Rédaction diag		Retour sur la prise en compte de la concertation dans le diagnostic
M8	Construire	COPIL	Préparation des ateliers	Semaine culture	Ateliers thématiques
M9					
M10				Semaine DD	
M11			Analyse		
M12		COPIL	Rédaction plan d'action		Retour sur la prise en compte de la concertation dans le plan d'actions
M13	Mettre en œuvre			Fête du climat	
M14		COPIL			
M15			Animation territoriale (groupes de travail)		
M16					
M17				Groupes de travail acteurs	

4 Choisir ses méthodes de concertation et ses outils d'animation



Les outils ou méthodes de concertation, doivent être choisis, en fonction des acteurs et des objectifs, du temps dédié à la concertation ainsi que des ressources disponibles (humaines, financières).

Comment ?

FICHES PRATIQUES

Nous vous présentons quelques fiches outils, issues de la mise en situation du 2 juillet 2014.

Pour un inventaire plus exhaustif de méthodes, vous pouvez vous reporter à la bibliographie.

- 1 Une installation propice à la prise de parole
- 2 Quelques conseils pour l'animation
- 3 Réaliser un diagnostic participatif
- 4 Construire une vision commune du futur souhaitable
- 5 Elaborer des propositions thématiques
- 6 Développer une argumentation contradictoire sur un sujet conflictuel
- 7 Comment combiner des séquences de production collective ? Exemple de programmes

1

UNE INSTALLATION PROPICE A LA PRISE DE PAROLE

Pourquoi ?

La disposition de la salle influe fortement sur la dynamique d'échanges et le déroulement de la réunion.

Une disposition "estrade / salle" conditionne le caractère bilatéral des échanges (les décideurs / les autres) et non pas multilatéral. Cela prédispose à des prises de parole individuelles principalement et à des interpellations, ou de l'écoute passive, plutôt qu'à des réactions plus collectives et à des prises de parole mieux réparties entre les participants.

Nous vous proposons ici :

- (1) **une organisation de la salle "estrade/ salle" mais avec une animation plus mobile**
- (2) **une organisation de la salle en ilots (format dit cabaret)**

L'installation en ilots peut constituer un pré-requis pour la mise en œuvre de séquences de production collective (diagnostic, projection, ateliers de propositions, etc.)

D'autres formats d'installation peuvent être envisagés : disposition des tables en U ou en cercle. Ils sont à privilégier à une installation estrade/ salle, mais ont pour défaut de rester très statiques.

Quand ?

 En amont de la réunion

Comment ?

Pour une organisation de la salle classique mais avec une animation plus mobile :

 (1) **Atténuer la distance et la séparation entre scène et salle**

- Ne plus avoir d'estrade, rapprocher les intervenants de la salle.
- Être positionné au milieu et non plus devant.

Pour une organisation de la salle en ilots (format dit cabaret)

 (2) **Faciliter les échanges des participants**

- Installer les personnes en sous-groupes de 5 ou 6 personnes.
- Avoir des tables pour matérialiser ces sous-groupes et permettre l'échange et une production collective.
- Eventuellement, mettre en œuvre un tirage au sort à l'entrée pour assigner les personnes à une table.

Rôle et posture de l'animateur

- Être accueillant envers les participants
- Bien veiller à se présenter
- Inviter les participants à s'installer rapidement pour un démarrage rapide de la réunion



2

QUELQUES CONSEILS POUR L'ANIMATION

Qui assure l'animation ?

L'animation des réunions de concertation peut être assurée par un prestataire extérieur. L'animation est également parfois internalisée et assurée soit par un chargé de mission de la collectivité soit par l'élu en charge du PCET, soit par les deux.

Il est important que la répartition des moments d'animation puisse avoir été décidée en amont de la réunion.

Pourquoi ? A quoi sert l'animation dans une réunion de concertation ?

L'animateur joue un rôle central pour permettre à la réunion de se dérouler dans des bonnes conditions, afin que l'information soit bien partagée et que les participants puissent faire part de leurs questions et commentaires de manière sereine, pluraliste et constructive, y compris dans l'expression de désaccords.

Dans cet objectif l'animation doit :

- Aider les participants à échanger, entre eux et avec les intervenants, dans les moments dédiés à l'échange
- Veiller au respect du temps
- Veiller à la circulation de la parole, sans être trop directif, mais en s'assurant que chacun puisse s'exprimer

sans monopoliser tout le temps, éviter les discussions bilatérales qui ne s'adressent pas à tout le groupe. Exemples d'interventions :

"Je vous rappelle que nous n'avons que 20 minutes, vous pourrez poursuivre cette discussion autour d'un verre à la fin..."

"Je pense que nous avons compris ce que vous voulez dire. Quelqu'un veut-il réagir ou ajouter quelque chose ?"

■ **Permettre l'expression de tous.** Le but n'est pas de mettre tout le monde d'accord, mais de permettre à chacun de s'exprimer.

■ **Relancer les intervenants ou participants** si besoin, pour les aider à clarifier leurs idées, les inciter à reformuler au mieux, au profit de l'ensemble des participants.

■ **Recadrer les participants** : lorsque la conversation s'écarte trop du sujet ou s'attarde sur un point de détail. Exemple d'interventions :

"Ce que vous nous dites est très intéressant, et ceux qui le souhaitent pourront en rediscuter après, mais je vous rappelle que nous travaillons sur..."

■ **Dépasser les propos trop marqués ou récurrents** : si un participant exprime avec force une opinion marquée à plusieurs reprises, n'hésitez pas à inviter les autres participants à s'exprimer sur ce sujet, ou justement sur un autre sujet. Exemples d'interventions :

"Merci d'avoir partagé avec le groupe votre opinion personnelle sur [...]. Peut-être d'autres personnes ici ont un point de vue différent sur ce sujet, qui mériterait d'être évoqué ici ?"

"Merci d'avoir partagé avec le groupe votre opinion personnelle sur [...]. Il nous reste 25 minutes et il y a encore beaucoup de sujets à aborder..."

"Je vous propose que nous puissions continuer à en discuter à la fin de la réunion"



Chaque sous-groupe désigne un rapporteur chargé de prendre en note la discussion du groupe sur le support dédié (cf. schéma ci-dessous) puis de la restituer au groupe entier.

Forces	Faiblesses
Menaces	Opportunités

Chaque participant prend la parole à tour de rôle au sein du groupe pour faire part de ses opinions.

Au bout de vingt minutes, une restitution est organisée : chaque rapporteur rend compte oralement en 3 minutes maximum des principaux points évoqués dans son groupe.

Rôle et posture de l'animateur

- Veiller à la clarté des consignes (en groupe entier, puis en circulant auprès des sous-groupes)
- Veiller au respect du temps (pour la production collective, puis pour la restitution des rapporteurs)
- Réaliser une synthèse orale de ce qui a été rapporté, en insistant sur les points convergents et les points divergents

Variante dans les consignes : exemples

"Agir sur le climat aujourd'hui dans la Région : ce qui fonctionne/ ce qui ne fonctionne pas/ signaux faibles intéressants/ signaux faibles inquiétants"

Schéma du support de travail	
Ce qui fonctionne	Ce qui ne fonctionne pas
Signaux faibles intéressants	Signaux faibles inquiétants

Nota Bene : il est tout à fait possible de faire travailler une partie des sous-groupes sur une consigne et une autre partie des sous-groupes sur une autre consigne.

Variante dans la restitution

Si les sous-groupes sont trop nombreux, l'animateur peut tirer au sort 5 tables pour la restitution.

**Et après ?
 Comment continuer la concertation...**

- En priorisant les enjeux perçus
- En recensant les initiatives du territoire
- En présentant l'état d'avancement du diagnostic technique et en commentant les points de convergence, de divergence, les idées ou sujets nouveaux.

5

**ELABORER DES PROPOSITIONS
 THEMATIQUES**

Pourquoi ?

Faire porter une ou plusieurs séances de la concertation sur l'élaboration de propositions vise à :

- Enclencher une dynamique collective sur cette thématique
- Positionner la structure porteuse comme pilote ou animateur sur cette thématique
- Identifier et positionner des acteurs comme pilote ou partenaire sur certaines actions
- Identifier ou consolider des leviers d'action / anticiper les freins
- Engager immédiatement des actions gagnant-gagnant (consensus)

Sur quoi ?

A priori tous les thèmes d'un plan Climat : Mobilité / Education / Déchets / Logement / Bâtiments / Énergie (production, gestion et consommation, précarité) / Consommation et production locale / Urbanisme et aménagement / Économie locale / Agriculture et sylviculture / Tourisme...

Le choix du ou des thèmes à travailler avec les acteurs et les participants dépend du besoin de la structure porteuse de trouver des contributeurs sur cette thématique, et/ ou de l'appétit des participants.

Ne pas choisir des thèmes trop conflictuels (préférer alors une action de médiation) ou sous contrainte forte, ou encore sans levier d'action de la part de la structure porteuse du PCET.

Quand ?

En phase "diagnostic" ou "élaboration du plan d'actions"

Comment ?

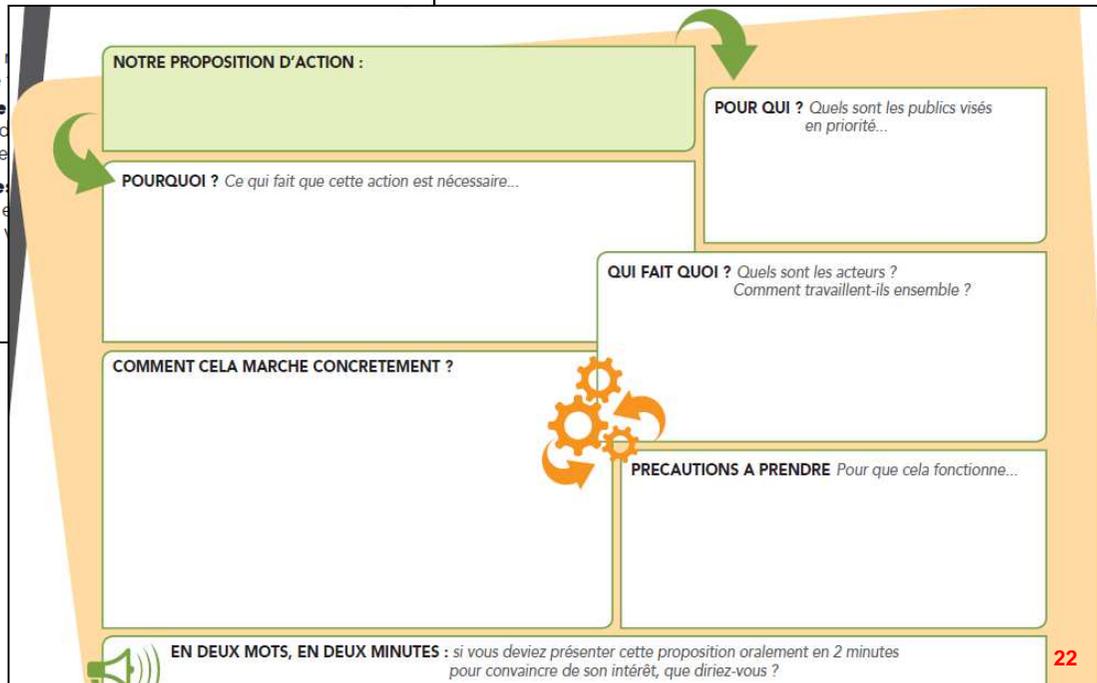
En y consacrant au moins une réunion de 3 heures, dont 1 heure consacrée à cet exercice.

ATELIERS DE PROPOSITIONS

 45 à 60 min
 (pour le diagnostic)

Nombre de participants : sans limite de participants

Outils nécessaires : un support écrit pour les propositions + visuel



NOTRE PROPOSITION D'ACTION :

POUR QUI ? Quels sont les publics visés en priorité...

POURQUOI ? Ce qui fait que cette action est nécessaire...

QUI FAIT QUOI ? Quels sont les acteurs ? Comment travaillent-ils ensemble ?

COMMENT CELA MARCHE CONCRETEMENT ?

PRECAUTIONS A PRENDRE Pour que cela fonctionne...

EN DEUX MOTS, EN DEUX MINUTES : si vous devez présenter cette proposition oralement en 2 minutes pour convaincre de son intérêt, que diriez-vous ?

Retrouvez le cahier pratique « Concevoir et mettre en œuvre la concertation dans les plans climat énergie territoriaux » dans la rubrique *Domaines d'intervention – Changement climatique* - du site internet ADEME Centre-Val de Loire :

www.centre.ademe.fr

Contact:
Catherine GUIMARD – référente PCET
catherine.guimard@ademe.fr

